

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 949

6 mai 2010

SOMMAIRE

Arbol (Lux) S.à r.l.	45519	IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l.	45542
Aroles 1 S.à r.l.	45536	Ingrema	45544
Aroles 2 S.à r.l.	45537	JTL Financial Management and Administration S.A.	45535
Babcock & Brown Reif Investment 1 S.à r.l.	45536	Khronos (European Loan Conduit N° 17) S.A.	45510
Bombardier Transportation Luxembourg Finance	45506	Lion Investment S.A., SPF	45520
Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l.	45533	Lizo S.A.	45531
Cisco Systems Luxembourg S.à r.l.	45531	Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean ...	45520
Cisco Systems Luxembourg S.à r.l.	45533	Neu Solar S.A.	45537
COLT Telecom Group S.A.	45524	NF Lux Buildings S.A.	45530
Constrilux S.A.	45550	Paninvest Holding S.A.	45536
CR Entertainment S.A.	45532	Pasi S.A.	45549
Cypres S.A.	45541	Pétrusse Invest S.A.	45550
Cypres S.A.	45541	Poli Ru Investments Holding S.A.	45510
Development Portisco S.A.	45550	Potter Finances S.A.	45534
Di Falco Fashion S.à r.l.	45545	Profil Europe S.à r.l.	45532
Di Falco S.à r.l.	45545	RA2S S.A.	45534
Falcon Fund Management (Luxembourg)	45537	root S.A.	45550
Fin Scutum S.A.	45538	Rosefield Luxembourg S.A.	45531
Furstenberg Capital S.C.A.	45527	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg)	45534
Gafa Finanziaria S.A.	45541	Securex Luxembourg	45519
Hansa Overseas Holding S.A.	45530	Southwark Investment S.à r.l.	45513
Hausmann Reality S.A.	45530	Splash S.A.	45517
Helios ScP S.A.	45515	Stone River S.A.	45545
Helios Solar SA	45539	Thekem S.A.	45527
H.I.G. Europe - Synseal II S.à r.l.	45508	Wegelin (Lux) Funds Sicav	45540
H.I.G. Luxembourg Holdings Six S.à r.l.	45508	Zazen S.à r.l.	45507

Bombardier Transportation Luxembourg Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of March.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bombardier Transportation Luxembourg, a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73.988,

here represented by Ms. Caroline Apostol, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 March 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Bombardier Transportation Luxembourg Finance, a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73.989, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, on 19 January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 316, on 29 April 2000 (the "Company"). The articles of association of the Company were last modified pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger dated 25 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1870, on 26 September 2009.

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred ten million Euros (EUR 110,000,000.-) in order to increase it from its current amount of one hundred eighty-four million eight hundred eighty-three thousand four hundred forty-five Euros (EUR 184,883,445.-) up to two hundred ninety-four million eight hundred eighty-three thousand four hundred forty-five Euros (EUR 294,883,445.-) through the increase of the par value of the Company's issued eight hundred thirty-three thousand two hundred sixteen (833,216) shares.

The capital increase being performed without the issue of new shares, it is entirely allocated to the proportional increase of the non-mentioned nominal value of each of all existing issued shares.

The one hundred ten million Euros (EUR 110,000,000.-) have been entirely contributed in cash by the Sole Shareholder.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred ten million Euros (EUR 110,000,000.-) shall be entirely allocated to the share capital.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall have the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at two hundred ninety-four million eight hundred eighty-three thousand four hundred forty-five euros (EUR 294,883,445.-) divided into eight hundred thirty-three thousand two hundred sixteen (833,216) shares without mentioned nominal value."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg, on the day said.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bombardier Transportation Luxembourg une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.988,

Ici représentée par Me Caroline Apostol, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 12 mars 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique ("Actionnaire Unique") de Bombardier Transportation Luxembourg Finance, une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.989.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent dix millions d'euros (EUR 110.000.000,-) afin d'augmenter sa valeur actuelle de cent quatre-vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 184.883.445,-) à deux cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 294.883.445) par l'augmentation de la valeur nominale des huit cent trente-trois mille deux cent seize (833.216) actions émises par la Société sans valeur nominale mentionnée.

L'augmentation de capital ne comprenant pas une émission de nouvelles actions, sera entièrement allouée proportionnellement à une augmentation de la valeur nominale non-mentionnée de toutes les actions existantes.

Les cent dix millions d'euros (EUR 110.000.000,-) ont été payés en numéraire par l'Actionnaire Unique.

La preuve de l'existence et de la valeur du paiement ci-dessus a été apportée au notaire.

Le paiement de cent dix millions d'euros (EUR 110.000.000,-) sera entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 294.883.445) représenté par huit cent trente-trois mille deux cent seize (833.216) actions sans valeur nominale mentionnée."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12262. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010045043/90.

(100045974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Zazen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 135.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.586.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 février 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels et Bart Zech en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au premier janvier 2010.

- La nomination de Marjoleine van Oort, née à Groningen, Pays-Bas, le 28 février 1967, ayant l'adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010.

- La nomination de Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, ayant l'adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Crompvoets

Référence de publication: 2010046483/20.

(100047765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

**H.I.G. Europe - Synseal II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings Six S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.216.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-third of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of "H.I.G. Luxembourg Holdings Six S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 150.216 (the "Company"). The Company has been incorporated by deed enacted on the eleven of December two thousand and nine, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 168 of January 27, 2010. Since the incorporation of the Company, no amendment to its articles of association has been realised.

There appeared:

"H.I.G. Europe - Dart II, Ltd", a Cayman Islands Limited Company having its registered office at Ugland House, KY-KYI-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, (the "sole Shareholder")

here represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having deed signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Change of the Company's name into "H.I.G. Europe -Synseal II S.à r.l.", and consequential amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company

2.- Change of the Company's financial year end date from December 31st to March 31st and consequential amendment of Article 16, 17, and transitory measures of the articles of incorporation of the Company

The sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolves to change the Company's name into H.I.G. Europe - Synseal II S.à r.l."

As a result of the above, the sole Shareholder also resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "H.I.G. Europe - Synseal II S.à r.l.".

Second resolution

The sole Shareholder resolves to change the Company's financial year end from December 31st to March 31st.

As a result of the above, the sole Shareholder also resolves to amend Article 16, 17 and the transitory measures of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st."

" **Art. 17.** Each year, as of 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

"Transitory measures - Exceptionally the first financial year shall begin on the incorporation date and end on March 31st, 2011."

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charges to the Company as a result of the present deed is evaluated at EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (L'"Assemblée") de l'associé unique de "H.I.G. Luxembourg Holdings Six S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 150.216 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 168 du 27 janvier 2010. Depuis la constitution de la Société, ces statuts n'ont fait l'objet d'aucun amendement.

A comparu:

"H.I.G. Europe - Dart II, Ltd", une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Ugland House, KY-KYI-1104 Grand Caïmans, Iles Caïmans (l'"Associé unique")

Représentée ici par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société, devenant "H.I.G. Europe - Synseal II S.à r.l." et modification y afférente de l'Article 2 des statuts de la Société

2.- Modification de la date de clôture de l'exercice social, remplaçant le 31 décembre et devenant le 31 mars et modification y afférente des Articles 16, 17 et des dispositions transitoires des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société, devenant. "H.I.G. Europe - Synseal II S.à r.l.".

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'Assemblée décide de modifier l'Article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est H.I.G. Europe -Synseal II S.à r.l.".

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société, remplaçant le 31 décembre par le 31 mars.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'Assemblée décide de modifier les Articles 16 et 17, et les dispositions transitoires des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'exercice social commence le premier avril et se termine le 31 mars."

" **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan."

"Disposition transitoire. - Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2011."

45510

Frais

L'intégralité des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13330. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045026/111.

(100046054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Khronos (European Loan Conduit N° 17) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 94.330.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires de la société tenue le 24 mars 2010 à 10.30 heures
("l'Assemblée")*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décide de clôturer la liquidation de la Société.

L'Assemblée accorde décharge au Liquidateur, à l'auditeur vérificateur et aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats.

Le boni de liquidation sera alloué aux actionnaires de la Société au prorata de leur détention.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

A Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010045574/22.

(100046312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Poli Ru Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.201.

In the year two thousand ten, on the eighth day of March.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company "POLI RU INVESTMENTS HOLDING S.A." a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles, L-1653 Luxembourg, incorporated on March 18, 2005 pursuant to a deed received by Me Henri HELLINCKX, civil law notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 798 of August 11, 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 107.201.

The Articles of Incorporation of the company have been amended for the last time on August 25, 2005 pursuant to a deed received by Me Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 203 of January 28, 2006.

The meeting is opened and presided over by Mr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Maurizio MANFREDI, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Decision to put the company into liquidation.

2.- Appointment of Mr Lino IEMI, residing in Triuggio (MI), Via Stelvio 4 CAP 20050, as liquidator and determination of his powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 5,000 shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

Mr Lino IEMI, residing in Triuggio (MI), Via Stelvio 4 CAP 20050.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le 8 mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "POLI RU INVESTMENTS HOLDING S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 18 mars 2005 suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 798 du 11 août 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 107.201.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 août 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 203 du 28 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de Monsieur Lino IEMI, demeurant à Triuggio (MI), Via Stelvio 4 CAP 20050, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 5.000 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Lino IEMI, demeurant à Triuggio (MI), Via Stelvio 4 CAP 20050.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TONELLI, C. GRUNDHEBER, M. MANFREDI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10650. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010045063/134.

(100045530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Southwark Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.460.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of February.

Before Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Trelson Capital S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 151.171 (hereafter the sole shareholder), hereby represented by Mrs Irina PENZINA, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting as Manager of the sole shareholder.

The appearing party declares being the sole shareholder of " Southwark Investment S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on the 9th of June 2006, entered in the Luxembourg Company Register, Section B number 117.460, published at Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1647 as of 31 August 2006 (hereafter the Company).

The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To remove and grant the discharge to the Managers of the Company; To decide that the Board of Managers of the Company should forthwith be composed of two (2) classes of Managers, Managers Class A and Managers Class B.

2. To change the current Articles of Incorporation by amending the existing Article 12, first and the fourth paragraph of article 12 of the articles of association as follows:

" **Art. 12. 1st paragraph.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of Managers Class A and Managers Class B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum."

" **Art. 12. 4th paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Manager Class A and one Manager Class B."

3. To appoint the following persons as Managers:

(i) Frank Walenta as Manager Class A

(ii) Jorrit Crompvoets as Manager Class B

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

The shareholder removes and discharges the existing Managers of the company:

- Mr Jorrit Crompvoets, born on 16 May 1976 in Voorst, Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr Frank Walenta, born on 2 February 1972, in Geneva, Switzerland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Second resolution

The shareholder decides that new Board of Managers of the Company should forthwith be composed of two (2) classes of Managers, namely Managers Class A and Managers Class B.

Third resolution

In order to reflect the above taken resolution the shareholders resolved to change the current Articles of Incorporation by amending first and the fourth paragraph of article 12 of the existing Article having the following new wording:

" **Art. 12. 1st paragraph.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of Managers Class A and Managers Class B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum."

" **Art. 12. 4th paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Manager Class A and one Manager Class B."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint the following persons as the Managers of the Company as follows:

Manager Class A

- Frank Walenta, prenamed;

Manager Class B

- Jorrit Crompvoets, prenamed;
all for unlimited period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Trelson Capital S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151 171 (ci-après l'associé unique), représentée par Madame Irina PENZINA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que gérante de l'associé,

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Southwark Investment S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S Luxembourg section B numéro 117.460, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1647 du 31 août 2006 (ci-après la Société).

La comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. De révoquer et de décharger les gérants de la Société;
2. De décider que le Conseil de Gérance soit à l'avenir composé de deux (2) catégories de Gérants, les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B.
3. De changer les statuts actuels de la Société en modifiant les articles 12 (douze) et de modifier le premier alinéa et le quatrième alinéa de l'article 12 des statuts qui auront la teneur suivante:

" **Art. 12. 1^{er} alinéa.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum."

" **Art. 12. 4^e alinéa.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B."

4. De désigner en tant que Gérants de la Société les personnes suivantes:

- (i) Frank Walenta dans la qualité de Gérant de Catégorie A
- (ii) Jorrit Crompvoets dans la qualité de Gérant de Catégorie B

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique révoque et donne décharge aux gérants de la société, à savoir:

- Monsieur Jorrit Cromptvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, avec son adresse professionnel au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Frank Walenta, né le 2 février 1972, à Genève, Suisse, avec son adresse professionnel au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé que le Conseil de Gérance sera à l'avenir composé de deux (2) catégories de Gérants, les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B.

Troisième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa et le quatrième alinéa de l'article 12 des statuts qui auront la teneur suivante:

" **Art. 12. 1^{er} alinéa.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum."

" **Art. 12. 4^e alinéa.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que Gérants les personnes suivantes:

Gérant de Catégorie A

- Monsieur Frank WALENTA, prénommé;

Gérant de Catégorie B

- Monsieur Jorrit CROMPVOETS, prénommé;
- tous pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. PENZINA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mars 2010. Relation: EAC/2010/2464. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010045031/126.

(100045442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Helios ScP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 145.287.

Im Jahre zweitausendzehn, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Helios ScP S.A.", mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 145.287, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 5. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 744 vom 6. April 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Peter FOLZ, Maschinenbauingenieur, wohnhaft in F-Schöneck.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Roland SCHÖN, Kaufmann, wohnhaft in D-Neunkirchen.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian GETTMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-Saarlouis.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes, mit Wirkung zum 1. April 2010, von Stadtbredimus nach L-5445 Schengen, 97, route du Vin, und dementsprechende Abänderung des dritten Satzes von Artikel 1 der Statuten;
2. Abberufung, mit Wirkung zum 1. April 2010, von Herrn Thomas JOHANNES von seiner Funktion als Rechnungskommissar;
3. Abstimmung über die Entlastung des abberufenen Rechnungskommissars;
4. Bestellung, mit Wirkung zum 1. April 2010, der Aktiengesellschaft "G.T. Fiduciaires S.A.", mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121.820, zum neuen Rechnungskommissar und Festlegung der Dauer ihres Mandates;
5. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. April 2010, den Gesellschaftssitz von Stadtbredimus nach L-5445 Schengen, 97, route du Vin, zu verlegen und dementsprechend den dritten Satz von Artikel 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 1. (Dritter Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. April 2010:

- Herrn Thomas JOHANNES von seiner Funktion als Rechnungskommissar abzurufen,
- die Entlastung des abberufenen Rechnungsprüfers bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, welche über die Konten für das Geschäftsjahr 2009 beschließt, zu verschieben,
- die vorgenannte Gesellschaft "G.T. Fiduciaires S.A." zum neuen Rechnungskommissar zu ernennen, ihr Mandat wird sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2014 enden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: FOLZ - SCHÖN - GETTMANN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2010. Relation GRE/2010/933. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erstellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Junglinster, den 29. März 2010.

Référence de publication: 2010045287/68.

(100046088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Splash S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.741.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of the month of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Panev S.A.", a "société anonyme" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 41.036), (the "Shareholder"),

here represented by Mr Onno Bouwmeister, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 24 February 2010. Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Splash S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 15 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2187 on 9 November 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.741 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred euro (200.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to an amount of thirty-one thousand two hundred euro (31,200.- EUR).

2 To issue two (2) new shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the Shareholder "Panev S.A." and to accept payment full payment in cash of the nominal value of these new shares.

4 To amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred euro (200.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to thirty-one thousand two hundred euro (31,200.- EUR).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two (2) new shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) and to fully pay in cash for the new shares.

The amount of two hundred euro (200.- EUR) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two (2) new shares to the Shareholder.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5. "The subscribed corporate capital of the company is fixed at thirty-one thousand two hundred euro (31,200.- EUR) divided into three hundred and twelve (312) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven hundred euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Panev S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 41.036). (l'Associé),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Onno Bouwmeister, employé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 24 février 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique Associé de "Splash S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 15 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2187 du 09 novembre 2009 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 148 741 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cents euros (200,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR).

2 Emission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par l'Associé "Panev S.A. acceptation de la libération intégrale en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales.

4 Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cents euros (200,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31'000,- EUR) à trente et un mille deux cents euros (31.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à libérer intégralement en numéraire.

Le montant de deux cents euros (200,- EUR) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les deux (2) actions nouvelles à l'Associé.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. "Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) divisé en trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: O. BOUWMEISTER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2010. Relation: EAC/2010/2607. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010045032/125.

(100045698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Securex Luxembourg, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.559.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 mai 2007

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. SECUREX Luxembourg tenue au siège de la société le 22 mai 2007 que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"Renouvellements

L'assemblée Générale accepte le renouvellement en tant qu'administrateur de la société pour un terme de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2010, de M. Stephan LONDOZ"

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérald Stevens
Avocat, Mandataire

Référence de publication: 2010045252/15.

(100046235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Arbol (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.662.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 3 mars 2010, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 mars 2010, sous la référence L100034318, l'associé Apollo European Real Estate Fund III (EURO), L.P., avec siège social au 2, Manhattanville Road, NY 10577 Purchase, Etats-Unis, détient 110 426 parts sociales et l'associé Profimex BBVA, Limited Partnership, avec siège social au 142, Ron House, Ahuza Street, 43300 Ra'anana, Israël, détient 17 470 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010045260/16.

(100046372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Lion Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 27.652.

En date du 29 March 2010, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateurs:

- Seen Albert, demeurant à L-7618 larochette, Leedebach 17, administrateur à 2016
 - Van Leeuwe Medardus Victor Marie, demeurant à NL-6523 MR, Nijmegen Kwakkenbergweg 86, administrateur à 2016
 - SuxesKey S.A., Siège sociale à L-7619 Larochette, Rue de Medernach 10/12 administrateur à 2016
- Et le personne chargée du contrôle des comptes:
- Autonome de Revision, demeurant à L-2146 Luxembourg, Rue de Merl 74, Commissaire à 2016

Larochette, 29 Marh 2010.

SuxesKey S.A.

Administrateur

Gokke Raymonde

Référence de publication: 2010045262/19.

(100046304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Fondation.

Siège social: L-2912 Luxembourg, 20, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 58.

*Comptes annuels au 31 décembre 2008 et Rapport du réviseur d'entreprises
31 décembre 2008*

Table des matières

	Pages
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	1 - 2
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe	5 -11

Deloitte S.A.

Audit, Tax, Consulting, Financial Advisory Services

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean

3, Parc Dräi Eechelen

L-1499 Luxembourg

Rapport du réviseur d'entreprises

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean comprenant le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean au 31 décembre 2008, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 17 décembre 2009.

Deloitte S.A.
Réviseur d'entreprises
Georges Kioes
Partner

Bilan au 31 décembre 2008 (exprimés en euros)

ACTIF	Notes	2008	2007
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Oeuvres d'art	3	10.098.912	9.211.058
Autres installations, outillage et mobilier	4	140.113	154.532
		<u>10.239.025</u>	<u>9.365.590</u>
Actif circulant			
Stocks		45.236	53.064
Créances dont la durée résiduelle, est inférieure ou égale à un an	5	1.070.693	760.260
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		1.086.017	2.118.239
		<u>2.201.946</u>	<u>2.931.563</u>
Comptes de régularisation		68.923	286.996
Total de l'actif		<u>12.509.894</u>	<u>12.584.149</u>
PASSIF			
Fonds propres			
Dotations initiales en capital - contribution de l'Etat	6	495.787	495.787
Dotations en capital - apport des collections de l'Etat	6	1.620.339	1.620.339
Résultats reportés		2.399.184	2.074.531
y inclus des dons de tiers affectés à l'acquisition d'oeuvres d'art		844.351	659.351
(Perte)/Profit de l'exercice		(545.416)	324.653
y inclus des dons de tiers affectés à l'acquisition d'oeuvres d'art		164.024	185.000
Subventions d'investissement en capital	7	7.815.363	7.815.363
		<u>11.785.257</u>	<u>11.710.673</u>
Provisions pour risques et charges		68.000	76.500
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	8	652.887	792.746

Comptes de régularisation	3.750	4.230
Total du passif	12.509.894	12.584.149

Les notes renvoient à l'annexe.

Compte de profits et Pertes
Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(exprimés en euros)

CHARGES	Notes	2008	2007
Charges relatives aux activités artistiques et événements culturels		1.244.489	1.415.818
Autres charges externes		3.039.441	2.606.201
Frais de personnel	10		
Salaires et traitements		2.725.200	2.316.545
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		311.095	271.853
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	4	103.400	123.268
Autres charges d'exploitation		60.000	0
Autres intérêts et charges assimilées		5.660	6.732
Résultat de l'exercice		0	324.653
Total des charges		7.489.285	7.065.070
PRODUITS			
Montant net du chiffre d'affaires (y inclus activités artistiques et événements culturels)	9	480.875	590.165
Dons et legs		633.247	757.737
Participation de l'État aux frais de fonctionnement	7	5.556.046	5.110.637
Autres produits d'exploitation		143.397	464.463
Autres intérêts et produits assimilés		130.304	142.068
Perte de l'exercice		545.416	0
Total des produits		7.489.285	7.065.070

Annexe au 31 décembre 2008

Note 1. Généralités. La Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (ci-après: la "Fondation") a été constituée le 3 juillet 1998 sous la forme légale d'une fondation, suite à la loi du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" et à lui accorder une aide financière. Son siège social est situé à Luxembourg.

La Fondation a pour objet de créer et de gérer un musée d'art moderne, notamment en constituant une collection d'oeuvres reflétant les diverses tendances de l'art moderne et contemporain, en organisant des expositions et conférences, en suscitant des échanges artistiques et en assurant un rôle éducatif et pédagogique.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Le Musée a ouvert ses portes au public en juillet 2006.

Note 2. Principes et Méthodes comptables.

2.1. Généralités

La Fondation prépare ses comptes annuels conformément aux principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour l'établissement des comptes annuels, la Fondation se base notamment sur les articles 34 et 46 de la loi du 19 décembre 2002 et adopte certaines dérogations à ces schémas légaux afin de tenir compte, dans ses comptes annuels, des spécificités de ses activités.

Afin d'assurer le principe de comparabilité, certains reclassements ont été réalisés sur les soldes présentés au titre de l'exercice 2007.

2.2. Conversion des devises étrangères

La Fondation tient sa comptabilité en euros ("EUR") et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date du règlement.

A la date de clôture du bilan:

- le prix d'acquisition des immobilisations corporelles et immobilisations financières, exprimé dans une devise autre que la devise du bilan reste converti au cours de change historique;

- tous les autres postes de l'actif, exprimés dans une devise autre que la devise du bilan, sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- tous les postes de passif, exprimés dans une devise autre que la devise du bilan, sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Ainsi, seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

2.3. Actifs corporels

2.3.1. Acquisition d'actifs corporels dans le cadre de la constitution d'une collection d'oeuvres d'art

L'acquisition d'oeuvres est portée à l'actif du bilan au poste "Immobilisations corporelles" dès que la Fondation est propriétaire. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation. Les oeuvres d'art sont portées à l'actif dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition. Aucune dépréciation comptable n'est constatée si l'oeuvre ne s'est pas détériorée.

2.3.2. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée. Les taux appliqués sont les suivants:

Mobilier	4 ans
Installations, machines et outillage	3 et 4 ans

2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque les circonstances l'exigent et que la recouvrabilité de certaines créances ou d'une partie de celles-ci est compromise, le Conseil d'Administration doit établir des corrections de valeurs pour créances douteuses. Ces corrections de valeurs sont déduites des postes d'actifs concernés.

2.5. Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

2.6. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Note 3. Immobilisations corporelles - Oeuvres d'art. L'évolution du poste "oeuvres d'art" se présente comme suit:

	2008	2007
oeuvres d'art au début de l'exercice	9.211.058	8.507.429
Acquisition d'oeuvres d'art de l'exercice	887.854	703.629
	<u>10.098.912</u>	<u>9.211.058</u>

Les acquisitions d'oeuvres d'art de l'exercice ont été financées comme suit:

	2008	2007
Participation financière de l'Etat	836.330	628.629
Dons reçus	51.524	75.000
	<u>887.854</u>	<u>703.629</u>

Note 4. Autres immobilisations corporelles. L'évolution du poste "Autres immobilisations corporelles" peut se résumer comme suit:

	Mobilier	Installations, machines et outillage	Total
	EUR	EUR	EUR
Coût d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2008	115.099	448.344	563.443
Acquisitions	<u>21.341</u>	<u>67.640</u>	<u>88.981</u>
Coût d'acquisition au 31 décembre 2008	136.440	515.984	652.424
Corrections de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier 2008	(86.533)	(322.378)	(408.911)
Corrections de valeur cumulées de l'exercice	<u>(15.779)</u>	<u>(87.621)</u>	<u>(103.400)</u>
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2008	(102.312)	(409.999)	(512.311)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	34.128	105.985	140.113
Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	28.566	125.966	154.532

Note 5. Créances. Le poste "Créances" est composé des éléments suivants:

	2008	2007
Créances résultant de ventes et prestations de services	117.529	40.578
Participation financière de l'Etat à recevoir pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation	296.925	296.925
Autres créances	656.239	422.757
- dont TVA à récupérer	637.846	310.867
	<u>1.070.693</u>	<u>760.260</u>

Note 6. Capital - Contribution de l'état. Au moment de sa constitution, la Fondation a reçu de la part de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg une contribution de EUR 495.787 telle que fixée par l'article 1 de la loi du 28 avril 1998.

En accord avec la convention cadre fixant les conditions et les modalités de l'aide de l'Etat à la Fondation signée le 23 juillet 1999, article 5, un apport d'une collection d'oeuvres d'art a été réalisé par l'Etat à la Fondation en 2000. La valeur de cet apport s'élève à EUR 1.620.339.

Note 7. Subventions d'investissement en capital. Les subventions d'investissement en capital comprennent les quote-parts de la participation financière destinées à l'acquisition d'oeuvres d'art depuis la création de la Fondation.

Pour l'exercice 2008, l'Etablissement s'est vu attribuer un montant total de EUR 6.176.046 (2007: EUR 5.938.506) de la part de la Trésorerie de l'Etat au titre de la participation financière de l'Etat pour l'année 2008.

La participation financière de l'Etat est destinée à hauteur de EUR 620.000 (2007: EUR 827.869) à l'acquisition d'oeuvres d'art et à hauteur de EUR 5.556.046 (2007: EUR 5.110.637) à couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation. La participation destinée à couvrir les frais de fonctionnement est présentée en produits dans le compte de profits et pertes. La différence entre la participation de l'Etat et les frais de fonctionnement fait partie du résultat de l'exercice.

Note 8. Dettes. Le poste "Dettes" est composé des éléments suivants:

	2008	2007
Dettes envers des établissements de crédit		
Dont la durée résiduelle est < ou = à 1 an	5.768	0
Dont la durée résiduelle est > à 1 an	11.152	0
Dettes sur achats et prestations de services		
Fournisseurs	267.194	580.709
Factures à recevoir	258.177	146.772
Dettes fiscales et sociales		
TVA à payer	65.265	65.265
Impôts et charges sociales sur salaires	45.331	-
	<u>652.887</u>	<u>792.746</u>

Note 9. Montant net du chiffre d'affaire. Le montant net du chiffre d'affaires se présente comme suit:

	2008	2007
Produits générés par l'activité du Musée	174.489	242.252
Produits générés par la boutique du Musée	115.605	131.776
Produits générés par le café du Musée	190.781	216.137
	<u>480.875</u>	<u>590.165</u>

Note 10. Personnel. La Fondation employait au cours de l'exercice en moyenne 49 personnes (2007: 48).

Référence de publication: 2010045044/235.

(100045950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT Telecom Group S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial")

under number 1237 of 27 June 2006, pursuant to the "Decision of the Delegate of the Board of Directors of COLT Telecom Group S.A. on the issue of shares within the authorised capital of 10 December 2009" (the "Decision"), a copy of the which having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

" **Art. 5. (1).** The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (€ 1,250,000,000) to be represented by two billion five hundred million (2,500,000,000) ordinary shares, nominal value fifty cents (€ 0.50). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 26 April 2007 in the Mémorial (or any extension thereof)."

"(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate (s) may in its or their discretion resolve. The holders of ordinary shares shall be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issuance of ordinary shares for cash. The Board may though at any time and from time to time in its sole discretion exclude the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable

[...]"

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company dated 25 February 2009, the Company has issued eighty-nine thousand five hundred fifty-seven (89,557) fully paid shares of a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, for a total issue price of eighty-eight thousand eight hundred fifty-seven pounds and seventy-five pence (GBP 88,857.75) representing ninety-nine thousand five hundred forty-two Euro and eighty-one cents (EUR 99,542.81), of which forty-four thousand seven hundred seventy-eight Euro and fifty cents (EUR 44,778.50) are allocated to the share capital of the Company and fifty-four thousand seven hundred sixty-four Euro and thirty-one pence (EUR 54,764.31) are allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from an amount of four hundred forty-five million seven hundred forty-seven thousand one hundred sixteen Euro (EUR 445,747,116.-) to a total amount of four hundred forty-five million seven hundred ninety-one thousand eight hundred ninety-four Euro and fifty cents (EUR 445,791,894.50) represented by eight hundred and ninety-one million five hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-nine (891,583,789) ordinary shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article five of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

" **Art. 5. (2).** The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at four hundred forty-five million seven hundred ninety-one thousand eight hundred ninety-four Euro and fifty cents (EUR 445,791,894.50) represented by eight hundred and ninety-one million five hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-nine (891,583,789) ordinary shares, nominal value fifty cents (€ 0.50) each, all of the said shares being fully paid."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at one thousand six hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de COLT Telecom Group S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte du notaire sous-signé, en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1237 du 27 juin 2006, conformément à une "Décision du Délégué du Conseil d'Administration de COLT Telecom Group S.A." relative à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé du 10 décembre 2009 (la

"Décision"), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1 et 3 des Statuts de la Société dispose que:

" **Art. 5. (1).** Le capital social autorisé de la Société est un milliard deux cent cinquante millions d'Euros (€1.250.000.000); il est représenté par deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes (€ 0,50). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire déterminant le présent capital autorisé qui s'est tenue le 26 avril 2007 (ou toute extension de ce capital autorisé)."

"(3) Le Conseil d'Administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion.

Les porteurs d'actions ordinaires seront en droit de bénéficier de droits préférentiels de souscription en liaison avec toute émission au comptant ultérieure d'actions ordinaires. Le Conseil pourra toutefois, à tout moment, exclure, à son entière discrétion, les droits préférentiels de souscription des actionnaires [...]"

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (1) ci-avant, et selon la Décision conformément à une résolution du conseil d'administration de la Société du 25 février 2009, la Société a émis quatre-vingt-neuf mille cinq-cent-cinquante-sept (89.557) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50) chacune, pour un prix total d'émission de quatre-vingt-huit mille huit-cent-cinquante-sept livres et soixante-quinze pence (GBP 88.857,75) représentant quatre-vingt dix-neuf mille cinq-cent-quarante-deux euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (EUR 99.542,81), dont quarante-quatre mille sept-cent-soixante-dix-huit Euros et cinquante centimes d'euro (EUR 44.778,50) sont attribués au capital social de la Société et dont cinquante-quatre mille sept-cent-soixante-quatre euros et trente et un centimes d'euro (EUR 54.764,31) sont attribués au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté du montant de quatre cent quarante-cinq millions sept-cent-quarante-sept mille cent-seize Euros (EUR 445.747.116,-) pour atteindre le montant total de quatre-cent-quarante-cinq mille sept-cent-quatre-vingt-onze mille huit-cent-quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes d'euro (EUR 445.791.894,50) représenté par huit cent quatre-vingt-onze millions cinq-cent-quatre-vingt-trois mille sept-cent-quatre-vingt-neuf (891.583.789) actions ordinaires dans la Société. A la suite de l'augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

"(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à quatre-cent-quarante-cinq millions sept-cent-quatre-vingt-onze mille huit-cent-quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes d'euro (€445.791.894,50) représenté par huit cent quatre-vingt-onze millions cinq-cent-quatre-vingt-trois mille sept-cent-quatre-vingt-neuf (891.583.789) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cinquante centimes (€ 0,50), chacune, lesdites actions ayant été intégralement payées."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à mille six cents euros.

Dont acte, fait à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. CHENGAPEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12261. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010045056/119.

(100045774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Thekem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 55.994.

En date du 29 March 2010, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateurs (délégué):

- Seen Albert, demeurant à L-7618 larochette, Leedebach 17, administrateur-délégué à 2016
- Kemps Theodorus Wilhelmus, demeurant à B-2320 Hoogstraten, St Lenaertseweg 29 administrateur à 2016
- SuxesKey S.A., Siège sociale à L-7619 Larochette, Rue de Medernach 10/12 administrateur à 2016

Et le personne chargée du contrôle des comptes:

- De dispenser Nellinger Gerhard, demeurant à Luxembourg, commissaire aux comptes
- De nommer Autonome de Revision, demeurant à L-2146 Luxembourg, Rue de Merl 74 commissaire aux compte ä 2016

Larochette, 29 March 2010.

Seen Albert

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010045263/19.

(100046302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.655.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Yves MERTZ, expert-comptable, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of Furstenberg Capital S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg trade and companies' register is still pending, (the "Company"), pursuant to the resolutions of sole manager of the Company taken on 5 March 2010.

A copy of the said resolutions, initialled ne varietur by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx dated 19 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 338 of 16 February 2010.

2) Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company, the Company's subscribed share capital is currently set at sixteen million eight hundred thousand Euro (EUR 16.800,000) consisting of one manager's share having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) (the "S Share"), forty (40) B shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "B Shares"), and seventy-one (71) A shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "A Shares" and together with the B Shares referred to as the "Ordinary Shares").

3) Pursuant to article 7 of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital, including the issued share capital, is fixed at two hundred fifty million fifty thousand Euro (EUR 250,050,000) consisting of one thousand six hundred sixty-seven (1,667) shares with a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) per share.

4) Pursuant to article 7 of the articles of incorporation of the Company, the manager of the Company is authorized during a period of five years, from the date of incorporation of the Company, to issue Ordinary Shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue of Ordinary Share.

5) By resolutions adopted on 5 March 2010 the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of one million three hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,350,000.-), in order to increase it from its current amount of sixteen million eight hundred thousand Euro (EUR 16,800,000) consisting of one manager's share having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) (the "S Share"), forty (40) B shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "B Shares"), and seventy-one (71) A shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each, up to an amount of eighteen million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 18,150,000.-) through the issuance of nine (9) A Shares with a nominal value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each.

The new shares have all been paid up in cash by the subscribers, hereafter mentioned, to the extent of thirty-five per cent (35%), so that the amount of four hundred and seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 472,500.-) is available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate.

Such total contribution, of four hundred and seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 472,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company.

The A Shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Subscribers' address	Number of subscribed shares	Total amount in Euro paid in
Imgard Bonnet	45, rue du bas Huet, 78100 Satin Germain en Laye	1	52,500
Purple Development SCI	CO/Aplitec for the attention of Frederic Sanchez, 44 Quai de Jemmapes 75010 Paris	2	105,000
Antoine Bello	16 Vanderburg avenue, NY 10538, Larchmont	1	52,500
Vincent, Laure, Alice et Madeleine Bello	16 Vanderburg avenue, NY 10538 Larchmont	1	52,500
Luc Giraud	15, Villa de la Réunion, 75016 Paris, France	2	105,000
Jean-Michel Van Lippevelde	3, rue Randlingen, L-8366 Hagen	1	52,500
Jan-Eric Samuel	#40-41 Anson Road, 079903 Singapore	1	52,500
Total		9	472,500

As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is set at eighteen million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 18.150.000.-) consisting of one manager's share having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) (the "S Share"), forty (40) B shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "B Shares"), and eighty (80) A shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "A Shares" and together with the B Shares referred to as the "Ordinary Shares")."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately EUR 2,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Yves MERTZ, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Furstenberg Capital S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est encore pendante (la "Société"), en vertu des résolutions du gérant unique de la Société en date du 5 mars 2010.

Une copie des dites résolutions paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 338 du 16 février 2010.

2) Selon l'article 6 des statuts de la Société, la Société dispose d'un capital souscrit de seize millions huit cent mille euros (EUR 16.800.000) constitué d'une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) (l'"Action S"), de quarante (40) actions de classe B d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les "Actions de Classe B") et de soixante et onze (71) actions de classe A d'une valeur

nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les "Actions de Classe A" et ensemble avec les Actions de Classe B les "Actions Ordinaires").

3) Selon l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, comprenant le capital souscrit, est fixé à deux cent cinquante millions cinquante mille euros (EUR 250.050.000) constitué de mille six cent soixante-sept (1.667) actions d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) par action.

4) Selon l'article 7 des statuts de la Société, le gérant est autorisé pendant une durée de cinq ans à partir de la date de constitution de la Société, à émettre les actions et à accorder des options de souscription pour des Actions Ordinaires aux personnes et selon les dispositions qui lui semblent appropriées.

5) En vertu des résolutions prises en date du 5 mars 2010, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent cinquante mille Euro (EUR 1.350.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de seize millions huit cent mille euros (EUR 16.800.000) constitué d'une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) (l'"Action S"), de quarante (40) actions de classe B d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les "Actions de Classe B") et de soixante et onze (71) actions de classe A d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune, à la somme de dix-huit millions cent cinquante mille euros (EUR 18.150.000) par l'émission de neuf (9) actions de classe A ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les "Actions de Classe A").

Les nouvelles actions ont été libérées par les souscripteurs mentionnés ci-dessous par versement en espèces à concurrence de trente-cinq pour cent (35%) de sorte que le montant de quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 472.500,-) s'est trouvé à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Cette contribution de quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 472.500) sera allouée au capital social de la Société.

Les Actions de Classe A ont été souscrites comme suit:

Nom du souscripteur	Adresse du souscripteur	Nombre d'actions	Montant total en Euro libéré
Imgard Bonnet	45, rue du bas Huet, 78100 Satin Germain en Laye	1	52.500
Purple Development SCI	CO/Aplitec for the attention of Frederic Sanchez, 44 Quai de Jemmapes 75010 Paris	2	105.000
Antoine Bello	16 Vanderburg avenue, NY 10538, Larchmont	1	52.500
Vincent, Laure, Alice et Madeleine Bello	16 Vanderburg avenue, NY 10538 Larchmont	1	52.500
Luc Giraud	15, Villa de la Réunion, 75016 Paris, France	2	105.000
Jean-Michel Van Lippevelde	3, rue Randlingen, L-8366 Hagen	1	52.500
Jan-Eric Samuel	#40-41 Anson Road, 079903 Singapore	1	52.500
Total		9	472.500

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société dispose d'un capital souscrit de dix-huit millions cent cinquante mille euros (EUR 18.150.000) constitué d'une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) (l'"Action S"), de quarante (40) actions de classe B d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les "Actions de Classe B") et de quatre-vingts (80) actions de classe A d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les "Actions de Classe A" et ensemble avec les Actions de Classe B les "Actions Ordinaires")."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 2.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. MERTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12391. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010045066/155.

(100045720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Hansa Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.962.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 mars 2010 que:

Suite à la démission, en qualité de Commissaire aux comptes de:

- PriceWaterHouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est élu, en qualité de Réviseur d'Entreprises:

- La société KPMG, Société à Responsabilité Limitée, avec siège social au 09, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est élu jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045264/17.

(100046254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hausmann Reality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.345.

—
Extrait de la résolution de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2010

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Julien BELLONY, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

HAUSSMANN REALITY S.A.

L. MOSTADE / D. PIERRE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010045267/15.

(100046161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

NF Lux Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.466.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société NF Lux Buildings S.A. a accepté les démissions de M. Nils-Johan ANDERSSON, M. Carl-Gustav NILSSON, M. Ronald DETHOMAS, et de M. Venant KRIER avec effet au 29 janvier 2010.

Il ressort des résolutions de l'actionnaire unique datées du 29 janvier 2009 que le conseil d'administration de la société NF Lux Buildings S.A. est désormais composé de la manière suivante:

- Stefan SILFVER, né le 4 octobre 1953 à Kirstine, Suède, demeurant au 7, Klädesvägen 7, S-168 76 Bromma, Suède;

- Einhard IMMEL, né le 4 avril 1966, à Mainz am Rhein, Allemagne, demeurant au 10 Markvardsgatan, S-113 53 Stockholm, Suède;

- Fredrik HÅKANSSON né le 20 octobre 1978 à Sollentuna, Suède, demeurant au 7, Askrikegatan, S-115 53 Stockholm, Suède;

- Annette NILSSON née le 19 mai 1963 à Sundbyberg, Suède, et ayant pour adresse professionnelle le 6B, Birger Jarlsgatan, S-114 34 Stockholm, Suède.

Les administrateurs sont nommés avec effet au 29 janvier 2010 pour une durée de 6 années.

Pour extrait conforme

Fredrik Håkansson / Einhard Immel

Référence de publication: 2010045689/22.

(100047261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 105.643.

- Il est pris acte de la modification de l'adresse professionnelle d'un Administrateur comme suit:

* Monsieur Joost VERSLUIS, administrateur de Société, demeurant professionnellement au Zeemansstraat 13, 3016 CN Rotterdam

Fait à Luxembourg, le 18 février 2010.

Certifié sincère et conforme

LIZO S.A.

A. RENARD / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur et Présidente Du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010045268/15.

(100046160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Rosefield Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.475.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2010

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Marc LIMPENS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

ROSEFIELD LUXEMBOURG S.A.

M. LIMPENS / I. SCHUL

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010045269/15.

(100046137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Cisco Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.104.850,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.844.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 Mars 2010 de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477 jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mars 2010.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010045271/17.

(100046127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Profil Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 65.367.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010045501/9.

(100046637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

CR Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.720.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty fourth day of February,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of James David Taylor, with passport number M7792065, residing at 12 Ashley Street, Tamarama, NSW 2026 Australia

"the mandator"

by virtue of proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxies declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "CR Entertainment SA", having its head office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 100720, has been incorporated by deed enacted on the 22th April 2004, published in the Mémorial C number 699, 7th July 2004;

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "CR Entertainment SA" amounts currently to thirty one thousand Euros (31 000 EUR), represented by one thousand (1.000) shares having a par value of thirty one Euros (EUR 31) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "CR Entertainment SA".

IV.- That the mandator acquired 1000 shares of the predesignated company and that as the shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt quatre février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme Fiona Finnegan, demeurant à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de James David Taylor, avec numéro d'identité M7792065, demeurant au 12 Ashley Street, Tamarama, NSW 2026 Australia

"le mandant"

en vertu de procurations sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "CR Entertainment SA", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 100720, a été constituée suivant acte reçu le 22 Avril 2004, publié au Mémorial C numéro 699 du 7 Juillet 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme "CR Entertainment SA", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31 000), représentés par mille (1 000) actions de trente et un Euros (EUR 31) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "CR Entertainment SA".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8586. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010046322/78.

(100047466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

**Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cisco Systems Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: USD 186.113.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.770.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 mars 2010 de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, la société PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477 jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mars 2010.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010045272/18.

(100046121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

RA2S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.833.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 mars 2010

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 26 mars 2010 que:

- Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg est nommée Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

RA2S S.A.

F. DUMONT / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010045274/16.

(100046108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

—
Auszug aus dem Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 22. März 2010

Herr Matthias Graf von Krockow tritt von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied zurück.

Als sein Nachfolger wird Herr François Pauly, geboren am 30. Juni 1964, Bankangestellter, mit professioneller Adresse 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg ernannt. Sein Mandat läuft anlässlich der Generalversammlung des Jahres 2014 aus.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010045276/13.

(100046106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Potter Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.771.

—
L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "POTTER FINANCES S.A.", ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 90.771, constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 199 du 25 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mathieu VACHER, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;

2. Décharge aux organes de la société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat à compter de ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, M. VACHER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 mars 2010. Relation: LAC/2010/10253. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010046327/61.

(100047477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

JTL Financial Management and Administration S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.595.

—
Rectificatif Date du RCS 25/03/2010 Référence RCS L100042703

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 23 mars 2010 à 11:00 heures

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alexis Kamarowsky, Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino et de Monsieur Jean-Marc Debaty, demeurant professionnellement au 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, de leur poste d'administrateur et nomme en remplacement, M. Alfonso Garcia, Mme Béatrice Niedercorn et Mme Colette Wohl, demeurant professionnellement au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010045280/18.

(100046370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Paninvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.533.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 23 mars 2010 à 15:00 heures

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alexis Kamarowsky, Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino et Mme Beatriz Garcia de leur poste d'administrateur et nomme en remplacement, M. Alfonso Garcia, Mme Béatrice Niedercorn et Mme Colette Wohl, demeurant professionnellement au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult), RCS B 40.312, demeurant au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et nomme en remplacement, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, RCS B 60.219, demeurant au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010045279/19.

(100046294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Aroles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.596.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 8 mars 2010 que:

- Monsieur Richard Newton a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat;
- Monsieur Andrew Guille, administrateur de fonds en capital-investissement, né le 22 novembre 1959, à St. Peter Port (Guernesey), ayant son adresse professionnelle au 1, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernesey a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Stephen Kempen avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010045283/19.

(100046419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Babcock & Brown Reif Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.024.

—
EXTRAIT

En date du 22 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Guy Thackwray, en tant que gérant, est acceptée avec effet 1^{er} avril 2010.
- Hideal UK LLP, avec adresse au Pannell House, Park Street, GU1 4HN Guildford, Surrey, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045329/16.

(100046369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Aroles 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.615.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 8 mars 2010 que:

- Monsieur Richard Newton a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat;
- Monsieur Andrew Guille, administrateur de fonds en capital-investissement, né le 22 novembre 1959, à St. Peter Port (Guernesey), ayant son adresse professionnelle au 1, Gategny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernesey a été nommé gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Stephen Kempen avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010045288/19.

(100046423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Neu Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.994.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 février 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée, décide à l'unanimité d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 à 4,
- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Ariel DAVID, Administrateur de Sociétés, né le 21 septembre 1980 à Rome et demeurant 66, Rokah Street, Ramat Gan 52582, ISRAEL.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2010.

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010045291/17.

(100046441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société

Le Conseil d'Administration de la société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter SPINLER de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 mars 2010;
- de nommer Madame Tracey Mc DERMOTT, née le 22 mai 1972 à Dublin, Irlande, ayant comme adresse professionnelle: 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Falcon Fund Management (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010045336/18.

(100046587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Fin Scutum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 66.903.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.903, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederranven, en date du 6 octobre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 9 du 7 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial numéro 445 du 15 juin 1991.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial numéro 246 du 4 février 2009.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Sonia Laraba, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de liquidation
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur
4. Clôture de la liquidation
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, S. LARABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/20010/215. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010045285/69.

(100046240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Helios Solar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.785.

Im Jahre zweitausendzehn, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "HELIOS SOLAR S.A.", mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 135.785, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Roger ARRENSDORFF, Notar mit dem Amtssitz in Bad Mondorf, am 2. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 487 vom 26. Februar 2008,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 20. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1853 vom 28. Juli 2008, enthaltend unter Anderem eine komplette Neufassung der Statuten.

Den Vorsitz der Versammlung führt

Herr Peter FOLZ, Maschinenbauingenieur, wohnhaft in F-Schöneck.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Roland SCHÖN, Kaufmann, wohnhaft in D-Neunkirchen.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian GETTMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-Saarouis.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes, mit Wirkung zum 1. April 2010, von Stadtbredimus nach L-5445 Schengen, 97, route du Vin, und dementsprechende Abänderung des dritten Satzes von Artikel 1 der Statuten;

2. Abberufung, mit Wirkung zum 1. April 2010, von Herrn Ingo ERB von seiner Funktion als Rechnungskommissar;

3. Abstimmung über die Entlastung des abberufenen Rechnungskommissars;

4. Bestellung, mit Wirkung zum 1. April 2010, der Aktiengesellschaft "G.T. Fiduciaires S.A.", mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121.820, zum neuen Rechnungskommissar und Festlegung der Dauer ihres Mandates;

5. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. April 2010, den Gesellschaftssitz von Stadtbredimus nach L-5445 Schengen, 97, route du Vin, zu verlegen und dementsprechend den dritten Satz von Artikel 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 1. (Dritter Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. April 2010:

- Herrn Ingo ERB von seiner Funktion als Rechnungskommissar abzurufen,
- die Entlastung des abberufenen Rechnungsprüfers bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, welche über die Konten für das Geschäftsjahr 2009 beschließt, zu verschieben,
- die vorgenannte Gesellschaft "G.T. Fiduciaires S.A." zum neuen Rechnungskommissar zu ernennen, ihr Mandat wird sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2014 enden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: FOLZ - SCHÖN - GETTMANN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2010. Relation GRE/2010/932. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erstellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 29. März 2010.

Référence de publication: 2010045290/72.

(100046090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Wegelin (Lux) Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.432.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Pascal Cettier est Avenue du Théâtre 1, CH-1001 Lausanne

L'adresse de Monsieur Sandro Bund est Pelargonienweg 4A, D-81377 München

Fait à Bertrange, le 16 mars 2010.

Pour le compte de Wegelin (Lux) Funds SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence Kreicher

Référence de publication: 2010045306/14.

(100046452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Cypres S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.088.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 février 2010 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Koen LOZIE, 61, Grand-rue, L-8510 Redange sur Attert et de COSAFIN S.A. (représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, Luxembourg), ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur, demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 ITZIG, en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 30/11/2010.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010045294/19.

(100046447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Cypres S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.088.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 11 mars 2010

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010045300/13.

(100046449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 130.128.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, la quatrième résolution figurant sur l'extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 février 2010, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 30 mars 2010 sous la référence N°L100045055 doit être lue de la manière suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note des démissions de Monsieur Joseph COLLARO et Madame Brigitte STUMM de leurs postes d'administrateurs de la société ainsi que de celle de Monsieur Karim VAN DEN ENDE de son poste d'administrateur et administrateur délégué de la Société et nomme en remplacement avec effet immédiat les personnes suivantes:

- Monsieur José CORREIA, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,
- Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,
- Madame Violène ROSATI, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010046094/22.

(100047335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 98.800.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de IBM SERVICES FINANCIAL SECTOR LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Ceinture Um Schlass à L-5880 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.800 (la Société). La Société a été constituée le 9 janvier 2004 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil de Sociétés et Association, C - n° 287 du 11 mars 2004 et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 519 du 3 avril 2007.

A comparu,

en sa qualité d'associé unique de la Société, IBM HOLDINGS B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social à Johan Huizingalaan 765, 1066 VH Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 24297369 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Pascal LANSER, gérant de société, demeurant professionnellement à Hesperange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'ensemble des 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société qui est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'article trois des statuts relatif à l'objet social comme suit:

" **Art. 3. Objet social.** La société a pour objet:

3.1. d'agir comme opérateur de systèmes informatiques primaires et secondaires et de réseaux de communication du secteur financier dans le cadre des articles 29-3 et 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

3.2. d'agir comme agent administratif du secteur financier dans le cadre de l'article 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

3.3. d'agir comme agent de communication de la clientèle dans le cadre de l'article 29-1 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

3.4. plus généralement et afin de satisfaire aux activités énumérées aux paragraphes ci-dessus, la conception, la production, la commercialisation, sous quelque forme que ce soit, de tous matériels et autres produits, en particulier ordinateurs, terminaux, ensembles et composants électroniques et électromécaniques, ainsi que de tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion de l'information et de données sous toutes leurs formes, notamment leur traitement, impression, conservation, diffusion et transmission;

3.5. le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation et de groupement d'intérêt économique, de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement;

3.6. l'exploitation, l'acquisition, la cession ou la concession de licence, ou de façon plus générale tous actes de commercialisation ou de transfert sous quelque forme que ce soit, de tous brevets, marques, dessins et modèles et droits d'auteur concernant les activités ci-dessus mentionnées;

3.7. et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social."

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique, se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance, renonce aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

" **Art. 3. Objet social.** La société a pour objet:

3.1. d'agir comme opérateur de systèmes informatiques primaires et secondaires et de réseaux de communication du secteur financier dans le cadre des articles 29-3 et 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

3.2. d'agir comme agent administratif du secteur financier dans le cadre de l'article 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

3.3. d'agir comme agent de communication de la clientèle dans le cadre de l'article 29-1 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

3.4. plus généralement et afin de satisfaire aux activités énumérées aux paragraphes ci-dessus, la conception, la production, la commercialisation, sous quelque forme que ce soit, de tous matériels et autres produits, en particulier ordinateurs, terminaux, ensembles et composants électroniques et électromécaniques, ainsi que de tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion de l'information et de données sous toutes leurs formes, notamment leur traitement, impression, conservation, diffusion et transmission;

3.5. le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation et de groupement d'intérêt économique, de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement;

3.6. l'exploitation, l'acquisition, la cession ou la concession de licence, ou de façon plus générale tous actes de commercialisation ou de transfert sous quelque forme que ce soit, de tous brevets, marques, dessins et modèles et droits d'auteur concernant les activités ci-dessus mentionnées;

3.7. et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social."

Version anglaise de l'article trois modifié:

" **Art. 3. Object.** The corporate purpose of the Company is:

3.1. to act as an operator of primary and secondary network systems and of information systems of the financial sector, in the framework of articles 29.3 and 29-4 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended from time to time;

3.2. to act as an administrative agent of the financial sector in the framework of article 29.2 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended from time to time;

3.3. to act as a communication agent for the clientèle in the framework of article 29.1 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended from time to time;

3.4. more generally and in order to be able to perform the activities described above, the conceptualisation, production, commercialisation, under whatever form, of all materials and products - and more specifically computer hardware, terminals, typewriters, electronic and electromechanical equipment and components -, as well as any software, services, advice and assistance related directly or indirectly to the creation and management of information and data under any form whatsoever, more particularly their treatment, printing, safekeeping, distribution and transmission;

3.5. to do all of the above directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or together with third parties, through the incorporation of new corporate entities, by way of contribution, partnership, subscription, acquisition of shares or other securities, through merger, alliance, cooperative venture or economic interest grouping, or by taking or granting a lease over any goods or rights, or otherwise;

3.6. the exploitation, acquisition, assignment or granting of a license, or, more generally, all acts of commercialisation or assignment in whatsoever form, of all intellectual and industrial property rights and, more specifically, of all patents, trademarks, drawings and models and copyrights in relation to the above-mentioned activities;

3.7. generally, to undertake any financial, commercial, industrial, civil and other activities, involving real property or movable goods, related directly or indirectly to one of its objects as specified or to any similar or connected object, or which are likely to foster the growth of the Company's assets.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. LANSER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13340. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045296/119.

(100046208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Ingrema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 53.274.

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INGREMA S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 24 rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53.274, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 95 du 23 février 1996, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 286 du 20 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Kris Goorts, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
- 2.- Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3.- Dissolution anticipée de la société.
- 4.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 6.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009 et décide de reporter les résultats de l'exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. GOORTS, R. PIVA, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13322. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045297/69.

(100046501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Stone River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.344.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 22 mars 2010

1. Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Giovanni Annunziata, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Xavier Vincent, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010045303/17.

(100046473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Di Falco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Di Falco Fashion S.à r.l.).

Siège social: L-4973 Dippach, 109, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.760.

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Hilde VAN BOECKHOUT, femme au foyer, née à Lodja (République démocratique du Congo), le 8 février 1948, demeurant à L-4973 Dippach, 109, route de Luxembourg.

2. Monsieur Frank DE CONINCK, employé, né à Gent (Belgique), le 26 octobre 1969, demeurant à L-4973 Dippach, 109, route de Luxembourg.

3. Monsieur Ludwig POTS, indépendant, né à Asse (Belgique), le 3 avril 1954, demeurant à B-1745 Opwijk, 19, Nijverseelstraat (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "DI FALCO FASHION S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4973 Dippach, 109, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43760, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 338 du 26 juillet 1993,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'HUART en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1486 du 18 juillet 2007.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "DI FALCO S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société à pour objet:

- toutes opérations commerciales en rapport avec la mode et notamment l'achat, la vente en gros et en détail de tous produits textiles et accessoires de mode, leur transformation ou modification et la production et fabrication d'articles de mode;

- le commerce de meubles, toute activité utile y afférente et la mise à disposition contre rémunération de meubles;

- toutes prestations de services après-vente pour les branches d'activités ci-avant mentionnées;

- commerce d'articles de décoration et d'objets d'art;

- articles publicitaires.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des 100 parts sociales représentatives du capital social;

- de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR;

- d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,-EUR, sans création de parts sociales nouvelles, le montant de 105,32 EUR étant versé en numéraire par les associés au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

- de remplacer les 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt mille euros (280.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (292.500,-EUR), par la création et l'émission de deux mille deux cent quarante (2.240) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les associés Messieurs Frank DE CONINCK et Ludwig POTS, préqualifiés.

Sixième résolution

Ensuite est intervenue Madame Hilde VAN BOECKHOUT, préqualifiée, laquelle a déclaré souscrire aux deux mille deux cent quarante (2.240) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent

vingt-cinq euros (125,-EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales moyennant conversion en capital d'une partie de "compte courant associé" à concurrence de deux cent quatre-vingt mille euros (280.000,- EUR).

La justification de l'existence dudit "compte courant associé" a été rapportée au notaire instrumentant et ressort notamment:

- de documents comptables; et
- d'une attestation délivrée par la gérante en date du 10 mars 2010.

Lesdits documents, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être formalisés avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérante pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Septième résolution

Madame Hilde VAN BOECKHOUT, préqualifiée, cède par les présentes:

- mille soixante-quinze (1.075) parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société à Monsieur Ludwig POTS, préqualifié, au prix d'un euro (1,- EUR), ce dont quittance, et
- vingt-deux (22) parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société à Frank DE CONINCK, préqualifié, au prix d'un euro (1,-EUR), ce dont quittance.

La cédante reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

Cette cession de parts sociales est dûment acceptée pour compte de la Société par sa gérante en conformité avec l'article 1690 du Code civil, respectivement l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir d'aujourd'hui et ils ont droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de ce jour et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ils reconnaissent en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Huitième résolution

L'Assemblée constate que, suite à l'augmentation de capital et aux cessions de parts sociales, pré-mentionnées, les deux mille trois cent quarante (2.340) parts sociales sont détenues comme suit:

1. Madame Hilde VAN BOECKHOUT:	1.194 parts sociales
2. Monsieur Frank DE CONINCK:	<u>23 parts sociales</u>
3. Monsieur Ludwig POTS:	1.123 parts sociales

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent soixante-treize mille sept cent cinquante euros (273.750,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (292.500,- EUR) à dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de deux cent soixante-treize mille sept cent cinquante euros (273.750,- EUR) et par annulation de deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) parts sociales.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par les états financiers intérimaires au 17 mars 2010, lesquels états financiers, signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérante pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Dixième résolution

L'Assemblée constate que, suite à la prédite réduction de capital, avec annulation de parts sociales, les cent cinquante (150) parts sociales restantes sont détenues comme suit:

1. Madame Hilde VAN BOECKHOUT:	76 parts sociales
2. Monsieur Frank DE CONINCK:	<u>2 parts sociales</u>
3. Monsieur Ludwig POTS:	72 parts sociales

Onzième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

"Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "DI FALCO S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société à pour objet:

- toutes opérations commerciales en rapport avec la mode et notamment l'achat, la vente en gros et en détail de tous produits textiles et accessoires de mode, leur transformation ou modification et la production et fabrication d'articles de mode;
- le commerce de meubles, toute activité utile y afférente et la mise à disposition contre rémunération de meubles;
- toutes prestations de services après-vente pour les branches d'activités ci-avant mentionnées;
- commerce d'articles de décoration et d'objets d'art;
- articles publicitaires.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Dippach (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VAN BOECKHOUT - DE CONINCK - POTS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2010. Relation GRE/2010/1005. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010045954/202.

(100047358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.708.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 22 mars 2010

1. Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Giovanni Annunziata, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Xavier Vincent, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010045304/17.

(100046468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Development Portisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 110.558.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 22 mars 2010

1. Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Giovanni Annunziata, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Xavier Vincent, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010045302/17.

(100046563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pétrusse Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 97.151.

—
Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 26 février 2010 que la Fiduciaire Scheiwen Nickels & Associés S.à r.l., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents a démissionné de son poste comme commissaire aux comptes de la société avec effet avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010045309/14.

(100046346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Constrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 60.376.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046048/10.

(100047265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

root S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 92.268.

—
L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "root S.A.", (ci-après la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 35, rue John F. Kennedy, L-7327 Steinsel, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92 268, constituée originellement sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de "root eSolutions", suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 392 du 10 avril 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2009, lequel acte modificatif des statuts, contenant inter alia changement de la forme juridique en celles d'une

société anonyme avec le nouvelle dénomination "root S.A." fut publié au Mémorial le 30 juillet 2009, sous le numéro 1474 et page 70.711.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Cruchten.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Andy BIERLAIR, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Marc GOEDERICH, administrateur de sociétés, demeurant à Schieren.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'Assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte;

- il apparaît de la liste de présence mentionnée ci-avant, que toutes les trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune et représentant l'intégralité du capital à hauteur de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000,- EUR) sont toutes présentes ou représentées à la présente Assemblée.

- la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à un montant de quatre-vingt-un mille euros (81.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à souscrire par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société et à libérer intégralement par incorporation au capital d'une partie des réserves disponibles à concurrence de quarante-huit mille euros (48.000,- EUR).

2.- Décision d'augmenter à nouveau le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent cinquante-neuf mille euros (159.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille euros (81.000,- EUR) représenté par huit cent dix (810) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de deux cent quarante mille euros (240.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de mille cinq cent quatre-vingt-dix (1'590) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer par les actionnaires existants de la Société, Monsieur Andy BIERLAIR à concurrence de cinq cent vingt-six (526) actions nouvelles, Monsieur Marc GOEDERICH, à concurrence de cinq cent trente-deux (532) actions nouvelles et la société "ROLLINGER VENTURE CAPITAL S.A.", à concurrence de cinq cent trente-deux (532) actions et moyennant des apports en numéraire à concurrence de la somme de cent cinquante-neuf mille euros (159'000,- EUR).

3.- Décision de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le capital social souscrit de la société est fixé à DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000,- EUR) représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune."

Après avoir dûment examiné chaque élément à l'ordre du jour, l'Assemblée requiert le notaire instrumentant d'acter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à un montant de quatre-vingt-un mille euros (81.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'Assemblée a constaté que les quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvellement émises par la Société ont été souscrites par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société et a constaté de même que la libération de l'augmentation de capital social ci-avant s'est réalisée par incorporation au capital d'une partie des réserves disponibles à concurrence de quarante-huit mille euros (48.000,- EUR).

La preuve de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire soussigné par des documents et attestations comptables, qui la constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDE ensuite de procéder à une deuxième augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent cinquante-neuf mille euros (159.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuellement augmenté de quatre-vingt-un mille euros (81.000,- EUR) représenté par huit cent dix (810) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de deux cent quarante mille euros (240.000,-

EUR) qui sera représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.590) actions nouvelles ordinaires supplémentaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée, réunissant toutes les actions présentement émises, DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.590) actions nouvelles, les trois (3) seuls actionnaires existants suivants:

- (i) Monsieur Andy BIERLAIR, administrateur de sociétés, demeurant au 72, route d'Esch, L-4985 Sanem, à concurrence de cinq cent vingt-six (526) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune;
- (ii) Monsieur Marc GOEDERICH, administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue Jean-Pierre Schuster, L-9131 Schieren, à concurrence de cinq cent trente-deux (532) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune; et
- (iii) la société "ROLLINGER VENTURE CAPITAL S.A.", une société anonyme avec siège social au 133 route de Diekirch, L-7220 Helmsange, à concurrence de cinq cent trente-deux (532) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite personnellement intervenus aux présentes:

- (i) Monsieur Andy BIERLAIR, prénommé;
- (ii) Monsieur Marc GOEDERICH, prénommé, et
- (iii) la société "ROLLINGER VENTURE CAPITAL S.A.", prédésignée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge ROLLINGER, demeurant au 30, rue des Chapelles, L-7421 Cruchten, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle, conformément à l'article onze (11) des statuts de la société.

Lesquels comparants déclarent souscrire les mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.590) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action, chacun le nombre pour lequel il a été admis et déclarent de même libérer entièrement par un versement en numéraire chaque action nouvelle émise par la Société.

Lesdits apports en numéraire totalisant cent cinquante-neuf mille euros (159.000,- EUR) sont dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui la constate expressément.

Ensuite l'Assemblée a DECIDE d'accepter la totalité desdites souscriptions et leurs libérations comme indiquées ci-avant, d'attribuer les deux mille soixante-dix (2.070) actions nouvellement émises par la Société (480 + 1.590) auxdits souscripteurs et d'allouer le montant intégral de DEUX CENT SEPT MILLE EUROS (207.000,- EUR) au capital social souscrit de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter les augmentations de capital ci-avant intervenues, l'Assemblée a décidé de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le capital social souscrit de la société est fixé à DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000,- EUR) représenté par deux mille quatre cents (2'400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôture l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ROLLINGER, A. BIERLAIR, M. GOEDERICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mars 2010. Relation: EAC/2010/2468. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010045028/124.

(100045421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.